

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-07 DU 1^{er} AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le premier avril deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, en séance publique limitative en lien avec les directives sanitaires liées au covid-19, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Virginie BROS FACER

Date de convocation : 28/03/23

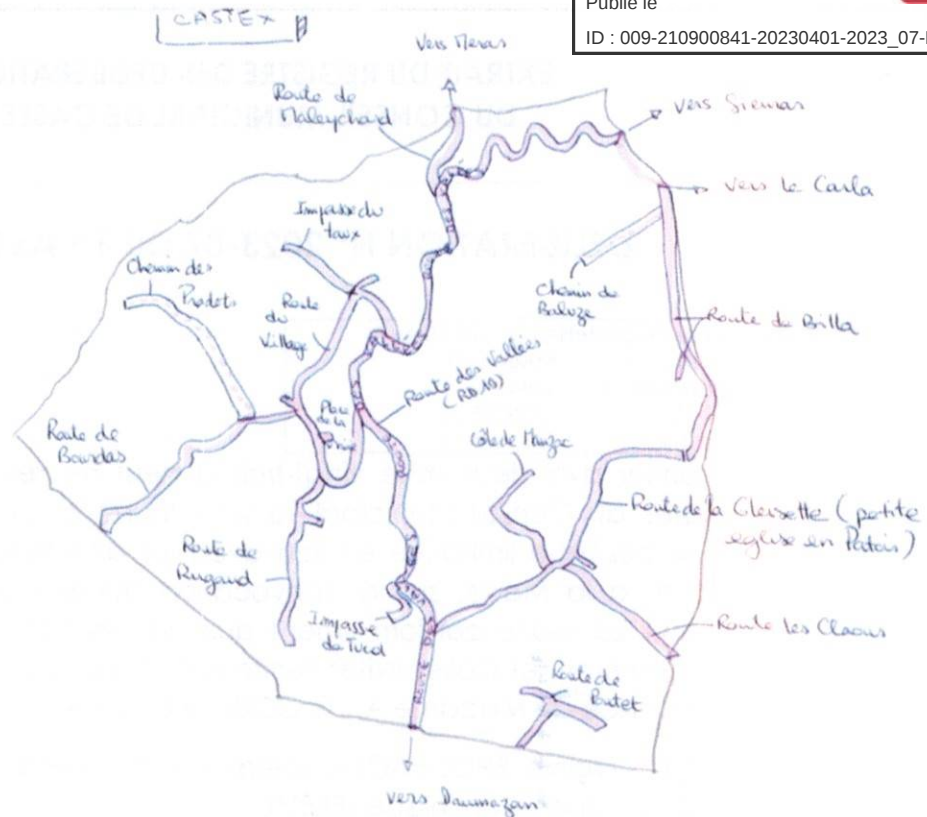
Date d'affichage : 28/03/23

**NOMINATION DE VOIRIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DE
L'ADRESSAGE POSTAL**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la nomination des voies de la commune, dans le cadre de la mise en place de l'adressage postal.

Madame la Maire propose, suite aux travaux de la commission mairie-citoyens dédiée, les désignations suivantes :

NOMS DE VOIES :



La numérotation se fera selon le système métrique hormis pour la place de la mairie où la numérotation continue sera appliquée.

Les habitants seront informés par courrier de cette nouvelle adresse et d'une mise en œuvre dès la mise en place des panneaux de rue et numérotation (à l'automne).

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame la Maire à mettre en place l'adressage postal ;
- approuve les noms de voies exposés ci-dessus ;
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 1^{er} avril 2023

Le secrétaire de séance *V. BRAS-FACE* Madame La Maire,
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 07 AVR. 2023
Après dépôt en sous-préfecture le 07 AVR. 2023
Après publication ou notification le 07 AVR. 2023

